Envoyé en préfecture le 02/03/2015
Reçu en préfecture le 02/03/2015
Affiché le 03/03/2015

COMMUNE DE LA BARBEN

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

Délibération N° 13-2015

Nombre de membres En exercice	15
Nombre de membres Présent	12
Nombre de membres Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 20/02/2015

EXTRAIT DU REGISTRE

Des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2015

L'an deux mille quinze et vingt-cinq du mois de Février à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, Mme Annie ENOC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, Mme Sandrine TUR, M. Alain PROOT, M. Ulrich MOLL, Mme Eva PLANES, Mme Madeleine CHAUMARD, M. AMALRIC Gauthier et Mme Maria Fernanda RUAULT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Excusée donnant pouvoir : M. GOURLIA Anna à M. AMALRIC Christophe.

Absents: M. SAUVAJOL Gilles, Mme TARALLO Michèle

Secrétaire de Séance : M. AMALRIC Gauthier

---oooOooo---

Objet : Désignation des délégués titulaire et suppléant au sein du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches- du-Rhône. Modifie la délibération 22-2014

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-33 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 1994 approuvant la création du SMED 13 ;
Vu la délibération du 20 septembre 2005 du SMED13 approuvée par le conseil municipal de LA BARBEN ;
CONSIDÉRANT que Le Conseil municipal a décidé de l'adhésion de la commune au SMED13 afin de lui confier la concession de sa distribution d'énergie électrique.
Vu la délibération 22-2014 du 22 avril 2014 nommant comme délégué titulaire M. Christophe AMALRIC et comme déléguée suppléante Mme Anna GOURLIA,
Vu l'impossibilité de Mme Anna GOURLIA d'assurer son mandat de représentant suppléant au sein du SMED 13,
Vu qu'il convient de désigner un nouveau suppléant,

Envoyé en préfecture le 02/03/2015
Reçu en préfecture le 02/03/2015
Affiché le 03/03/2015

Entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DESIGNE comme délégué suppléant : Nicolas VIROLLE, Adjoint au Maire

ARTICLE 2 : PRECISE que Monsieur AMALRIC Christophe reste délégué titulaire.

ARTICLE 3 : TRANSMET cette délibération au président du syndicat mixte d'énergie des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 4 : Madame le Directeur Général des Services est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au sous-préfet d'Aix-en-Provence

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 02 mars 2015

Le Maire

MAIRIE DE LA BARBEN

Christophe AMALRIC

D 13-2015